

Objet : Acceptation d'indemnités d'assurance suite à la dégradation de 2 blocs de béton et une barrière (monument aux morts place de la république, quartier Annappes)

N° : VA_DEC2020_396
Service : Affaires juridiques

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

décidons

D'accepter, suite à la dégradation de 2 blocs de béton et une barrière entourant le monument aux morts place de la république dans le quartier d'Annappes, par un véhicule conduit par Monsieur DEQUIREZ Romain le 29 novembre 2019, l'indemnisation de la compagnie d'assurance SwissLife, sise 7 rue Belgrand, 92300 Levallois-Perret, soit la somme de dix mille cinq cent cinquante-quatre euros (10 554,00 euros).

Imputation comptable : 7788 020 1220

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.5.3 Affaires juridiques

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 15 octobre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177219-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 6 novembre 2020